

# Attestations et examens

Un bulletin est élaboré par trimestre avec une évaluation des compétences.

Plusieurs examens peuvent être préparés et présentés à l'EPM :

**DILF** : diplôme initial de langue française puis

**DELFB** : diplôme d'études en langue française niveau A1 et A2

**CFG** : Certificat Général de Formation , session en décembre et juin

**DNB** : Diplôme National du Brevet, session en juin

**CAP –BEP-Bac Pro**: partie théorique, session en juin

**EAF et enseignement de spécialité, baccalauréat général**, session en juin

**ASSR 1et 2** : Attestation scolaire de sécurité routière (plusieurs sessions annuelles)

## **Les examens et attestations en chiffres pour l'année 2019-2020 :**

3 candidats au DILF, tous reçus

8 candidats au CFG, tous reçus

6 candidats au DNB, 3 reçus

2 candidats au BEP, 1 seul bénéficiaire de notes

1 candidat au EAF et enseignement de spécialité, des points d'avance pour le BAC

54 ASSR2 obtenus

# Projets et concours

Travail dans le cadre de la classe sur la laïcité, la citoyenneté

Partenariat avec **Adamy**

**Projet tee-shirt** dans le cadre des cours d'Arts Plastiques

Concours « **Faites des mots en prison** »

Concours de la **Fondation M6**, concours d'écriture poétique à destination des personnes incarcérées majeurs et mineurs.

En 2020, le thème était « Oser ».

Travail avec **l'association des Bords de Scène**, travail spécifique avec un comédien et la mise en scène d'un texte écrit par les élèves en amont

## Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Porcheville



*Plaquette à destination des professionnels*

**EPM de Porcheville**

**Direction de l'enseignement**

**Ancien chemin de Rouen à Paris 78440 Porcheville**

**Téléphone : 01 78 72 60 17**

# L'EPM en quelques mots

L'enseignement pénitentiaire en milieu carcéral : La convention entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Education Nationale actualisée au 16 oct 2019  
La circulaire d'application de l'Education Nationale actualisée au BO du 9 mars 2020

La création des EPM a été décidée dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ) en 2002. 6 EPM au niveau national

Les EPM sont une entité de l'Unité Pédagogique Régionale (**UPR**) au niveau Education Nationale et dépendent de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (**DISP**) au niveau de l'Administration Pénitentiaire.

Ouverture de **l'EPM de Porcheville en avril 2008**, dans le ressort du Tribunal de Grande Instance et de la Cour d'Appel de Versailles.

## Objectifs :

- Concilier la sanction pénale et l'action socio-éducative. Un binôme Surveillant-Educateur est présent au côté des mineurs.

- Améliorer les conditions de détention des détenus mineurs et se conformer aux Règles Pénitentiaires Européennes (séparation totale des mineurs de la détention adulte, l'accès à l'enseignement, l'accès aux services sociaux, psychologiques et éducatifs)

- Assurer une prise en charge globale du mineur avec les partenaires de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Santé.

- Favoriser la sortie en travaillant les problématiques de chacun et en élaborant un projet individualisé

## Le public accueilli - Données 2019 pour l'AP, année scolaire 2019-2020

Capacité de 60 mineurs incarcérés, âgés de 13 à 18 ans, sur Porcheville exclusivement des garçons

Un effectif mensuel moyen de 53,25 détenus  
89,56% taux de prévenus et 34,6 % des mineurs présents pour des procédures criminelles.

13 nationalités représentées avec un taux de 16 % de mineurs non accompagnés

Une durée moyenne d'incarcération est de 3 mois et 8 jours pour une durée médiane inférieure à 3 mois  
**En moyenne** les élèves sont scolarisés sur une période de **11 semaines de cours** pour une médiane de 8 semaines.

### Parcours scolaire pré-incarcération (sur déclaration des mineurs)

30,11 % scolarisés avant leur incarcération,

21,60 % déscolarisés depuis moins d'un an

33,52 % déscolarisés depuis plus d'un an.

11,93 % ont suivi une scolarité à l'étranger, voire pas de scolarité pour les MNA.

Pour 2,84 % aucune donnée fiable à disposition pour définir le parcours scolaire.

FLE, alphabétisation : 16,48 %

Cycle 2 et 3 : 21,02 %

CAP BEP 2nde bac pro : 39,78 %

Niveau 4 2nd Cycle : 4,55 %

Sans information : 2,83 %

Cycle 4 : 14,77 %

DAEU bac : 0,57 %

### Diplômes avant incarcération

1,14 % titulaires du CFG,

9,66 % le DNB et 0,57%le BEP MSA.

### Origine par académie

Versailles 42,05 %

Créteil 23,86 %

Paris 2,84 %

Orléans tours 6,82 %

Autres académies (4 3,99 %

académies différentes)

MNA et sans information 20,44 % dont 17% venant de l'étranger

## L'enseignement à l'EPM

Une équipe de 10 enseignants pour 9,5 ETP

Un enseignement général en Français, FLE, Maths-Sciences, Histoire-Géographie-EMC, Anglais, Arts Plastiques

Un enseignement en Vente, PSE et Horticulture-Menuiserie

Un personnel de Direction, Provisoire adjointe— Directrice de l'enseignement

Deux PSY EN, l'une du CIO spécialisé du 78 et une du 95

Scolarité obligatoire pour tous les mineurs

Un 1er entretien dans les jours suivant leur incarcération menée par La Directrice de l'enseignement

Une intégration au centre scolaire dans le groupe Accueil pendant une semaine. Des séances de prévention sont faites en co-animation avec les différents partenaires AP, PJJ, UCSA. Les élèves sont testés pour effectuer un positionnement scolaire. Ils bénéficient d'une séance avec la PSY EN

Ensuite le mineur est intégré dans l'un des 10 groupes correspondant à son niveau scolaire : Remise à niveau, DNB, CAP, Lycée, FLE.

Un enseignement général le matin et des modules spécifiques les après-midis pour le renforcement d'une compétence.